

AIDE À LA STRUCTURATION ET À LA PRÉSENTATION D’UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ANS « PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX » 2024 : DISPOSITIF EMPLOI ANS

FICHE SPECIFIQUE « 1000 DOJOS »

Document à l’usage exclusif des clubs affiliés à FRANCE JUDO, des organismes territoriaux délégataires - OTD - de FRANCE JUDO ou des groupements d’employeurs œuvrant pour FRANCE JUDO

**AVERTISSEMENT**

Les contenus proposés ne constituent pas une garantie d’obtention de la subvention sollicitée. L’objectif est de faciliter auprès des demandeurs la formulation d’un **projet construit, cohérent, conforme aux attentes des politiques institutionnelles et du contenu du plan d’action fédéral**. Il appartient ensuite à chaque porteur de projet de décliner l’argumentaire et le chiffrage en fonction de la réalité du contexte. Chaque demandeur doit s’approprier et contextualiser chaque projet réellement voulu.



Il est nécessaire, avant tout dépôt de demande de subvention, de prendre contact avec le référent Emploi des services déconcentrés de l’État sur le territoire (SDJES au niveau départemental, DRAJES au niveau régional). Ce contact préalable obligatoire permet d’acter la démarche et de vérifier le principe de l’éligibilité de la demande sans préjuger toutefois de la décision finale. Cela permettra aussi de bien préciser que le projet d’emploi « 1000 Dojos » s’inscrit dans le programme ministériel prioritaire des 5000 équipements de proximité. À l’issue du processus, chaque service instructeur sollicitera FRANCE JUDO pour la formulation d’un avis « favorable » ou « défavorable ».

Encadrants du judo, préciser : enseignants, arbitres, juges, officiels, dirigeants…

Acteurs du judo, préciser : sportifs, parents, spectateurs...

Former = éduquer, instruire les personnes en leur inculquant des contenus, et leur en faciliter l’appropriation en vue d’une utilisation pertinente.

Sensibiliser = informer et éveiller avec des partages de données et de méthodes pour créer ou augmenter la réceptivité des personnes.

|  |
| --- |
| 6. PROJET – OBJET DE LA DEMANDE  Remplir une fiche-action par projet  ⚫ Intitulé :  « Aide à l’emploi – 1000 DOJOS »  ⚫ Objectifs :  🡆 Indiquer quel(s) objectif(s) poursuivis par la structure rendent indispensable cette embauche pour leur réalisation.  🡆 Énoncer les objectifs en utilisant des verbes d’action pour renforcer l’intention d’agir : développer l’activité, structurer, diversifier l’offre de pratique, légaliser l’encadrement…  🡆 Reprendre les mots-clés de la thématique pour souligner la concordance de l’action projetée avec les objectifs fédéraux et de l’agence nationale du sport (cf. notice PST).  Exemples non exhaustifs (à adapter à chaque projet) :  « Répondre aux besoins nés du développement soutenu des activités du club au cours des derniers mois (besoin de main d’œuvre supplémentaire, suite à l’ouverture de nouveaux créneaux horaires et/ou de nouveaux lieux de pratique par exemple). »  🡆 Eléments de cadrage 1000 DOJOS :  Le projet 1000 dojos est axé sur un objectif quantitatif et qualitatif de développement de la pratique du judo et de ses valeurs éducatives, citoyennes. Il cible une nouvelle génération de dojo, à la fois lieu de pratique de l’activité judo et lieu de vie et de citoyenneté par la cohésion sociale intergénérationnelle. Ce projet de dojo solidaire est inscrit dans le plan « 5000 équipements de proximité » porté par le ministère chargé des sports.  Le programme consiste à implanter des dojos fixes, sites de pratique du judo, créés à partir de la rénovation de locaux désaffectés, et espaces d’échanges sociaux et éducatifs. La cible est principalement des locaux situés en QPV et en ZRR, puis toutes les zones carencées, en déficit d’équipements et d’offre de pratique, et les dojos participatifs au mieux vivre ensemble.  Le projet vise aussi à porter les pratiques dans les territoires carencés, auprès des publics éloignés ou fragilisés, en diversifiant les activités pour répondre aux attentes. C’est un levier pour couvrir de nouveaux espaces de pratique, conquérir de nouveaux pratiquants et mieux contribuer à l’intérêt général avec les valeurs partagées, en mettant l’interaction entre le sportif et le citoyen.  ⚫ Description :  🡆 La description doit être suffisamment précise pour permettre d’apprécier la réalité du besoin et la capacité du club à pérenniser l’emploi à l’échéance de la période couverte par la subvention demandée.  Préciser :  Comment le besoin lié à cette embauche a été identifié par la structure (exemple : présentation des résultats des études d’opportunités menées) ;  Quelles seront les missions confiées à la personne embauchée (exemple : lister les différents volumes horaires confiés à la personne embauchée, cours, réunions, déplacements, activités promotionnelles et de développement).  🡆 Eléments de cadrage 1000 DOJOS :  Le projet repose sur un nouveau modèle économique. Pour chaque structure inscrite dans ce projet national, un diagnostic de la situation locale est réalisé : audit financier, moyens humains, matériel.  Le recrutement d’un éducateur sportif a été identifié comme prioritaire afin de mettre en œuvre le projet sportif et social construit autour des 4 axes identifiés ci-dessous :  - La pratique du judo, hebdomadaire, en proximité, structurée comme dans un club traditionnel, avec un engagement des familles sur l’année sportive.  - L’éducation, avec la mise en place de cours du soir du type aide aux devoirs, ou d’actions pendant les vacances du type vacances apprenantes avec des tuteurs et des volontaires en service civique, en lien avec les établissements scolaires de proximité.  - Le lien social, avec des activités sportives pour tous les publics et avec des événements prenant place au cœur du quartier et au sein des équipements de proximité.  - La lutte contre la fracture numérique, avec des sessions de formation à la qualification numérique, ainsi que des services de facilitation à la population en difficulté face aux démarches administratives dématérialisées.  La plage horaire d’accès au dojo innovera aussi, puisque les dojos seront ouverts 6 jours sur 7 avec une programmation quotidienne pour différents publics : formation aux métiers du numérique et pratique du taïso pour les adultes, judo scolaire, aide administrative, judo périscolaire et jujitsu jeunes adultes (en soirée).  Des événements de quartiers festifs et conviviaux, construits autour d’activités sportives pour tous, seront organisés dans l’année pour favoriser les relations intracommunautaires et le partage de l’espace public, ainsi que l’engagement des différents publics dans le projet.  Les équipements sportifs mis à disposition par les bailleurs sociaux ou les propriétaires seront des espaces de vie dynamiques, sécurisés, partagés et inclusifs, au cœur de la vie locale. L’appropriation du dojo social par tous les publics locaux et la réussite du programme sont conditionnées par l’impulsion de projets innovants, éducatifs et attractifs impliquant directement la population locale dans leur réalisation.  Projet de mise en formation continue de l’enseignant sur un cycle de formation « Emploi, formation et quartier prioritaire »  🡆 Veiller à remplir précisément ces items et à ne pas mentionner « Aide ponctuelle à l’emploi » car ce dispositif est limité à 1 an et plafonné à 12 000 € par ETP et largement orienté vers les moins de 30 ans. En cas d’emploi à temps partiel (non prioritaire), l’aide sera proratisée.  Genre : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Type de contrat : CDI  Quotité de travail : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Profil du poste : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Commentaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Nature de l’aide : Aide à l'emploi  Modalité de l’aide : Emploi ANS  Objectifs opérationnels : Développement de la pratique  Modalité ou dispositif : Augmentation de l’offre de pratique  Nom du salarié : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  🡆 Si le salarié n’est pas encore identifié, préciser : à recruter.  ⚫ Bénéficiaires :  Caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d’égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.  *A adapter selon le projet :*  Statut : Licenciés-Adhérents  Tranche d’âge : Toutes tranches d’âge  Genre : Mixte  Nombre : Préciser le nombre de licenciés concernés par les cours prodigués ou actions menées à terme par la personne embauchée (exemple : objectif de 200 participants la 1ère année d’ouverture du dojo).  Commentaire : Public licencié et public non licencié dans le cadre des activités promotionnelles et de découverte du club, ouverture à tous sans restriction ou discrimination de quelque sorte, population vivant principalement à proximité du dojo.  🡆 Eléments de cadrage 1000 DOJOS :  Population mixte - tout âge - ouvert à tous sans restriction ou discrimination.  Habitants situés à proximité du dojo.  Objectif de 200 participants la 1ère année d’ouverture du dojo.  ⚫ Territoire :  Préciser la localisation de la structure employeur.  Type de territoire : Les tâches confiées à la personne embauchée se dérouleront principalement au sein d’un territoire prioritaire, en déficit d’équipement ou d’activité, en manque ou perte de lien social. Ce point constitue l’essence même du projet 1000 DOJOS.  Préciser par ailleurs (si tel est le cas) que le siège social de la structure se situe également en territoire prioritaire QPV ou ZRR.  ⚫ Moyens matériels et humains :  Indiquer le nombre de personnes selon profil (dirigeants, bénévoles autres, salariés, volontaires services civiques) concernés par la réflexion et la mise en œuvre de ce projet d’embauche.  Tenir compte des éléments de quantification suivant pour remplir le tableau qui suit :  1 ETPT = 35h/semaine  En cas de mi-temps, indiquer 0,5 ETPT.  En cas de 80%, indiquer 0,8 ETP.  Etc. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Il s’agit ici de mentionner uniquement les personnes impliquées directement ou indirectement dans le projet, à proportion du temps consacré au projet dans leur temps total de travail. | Nombre de personnes | Nombre en ETPT |
| Bénévoles participants activement à l’action/projet |  |  |
| Salarié(e)s |  |  |
| • Dont CDI |  |  |
| • Dont CDD |  |  |
| • Dont emplois aidés  Sont comptabilisés comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l’organisme bénéficie d’aides publiques : contrats d’avenir, contrats uniques d’insertion, conventions adultes-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc. |  |  |
| Volontaires (service civique)  Ne porter ici les volontaires que si leur mission de service civique est en relation directe avec le projet. |  |  |

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements pour la mise en œuvre de l’action/projet ?

OUI ⌧ NON 🞎 Si oui, combien (en ETPT) :

🡆Seront considérés comme prioritaires les créations de postes à temps-plein (1 ETPT).

⚫ Date ou période de réalisation :

🡆 Indiquer la date d’embauche et la date de fin de couverture de l’aide demandée (3 ans).

Attention : les emplois peuvent être contractualisés sur 2 ans ou 3 ans.

Exemple : une prévision d’embauche au 01/09/2024 couvrira une période pouvant s’étaler jusqu’au 31/08/2027.

⚫ Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

🡆 Il faut prévoir dans le montage du projet les critères de réussite et les indicateurs statistiques pour mesurer l’impact de l’action sur le développement qualitatif du judo.

Exemples à adapter selon la nature du projet et des objectifs poursuivis :

* Evolution positive du nombre de licenciés au sein de la structure.
* Evolution positive du nombre de créneaux horaires proposés aux pratiquants.
* Evolution positive du nombre de féminines licenciées au sein de la structure.
* Evolution positive du nombre d’animations auxquelles les licenciés du club ont participé.

🡆 Eléments de cadrage 1000 DOJOS :

* Nombre d'habitants situés à proximité du dojo bénéficiaires du projet : objectif de 200 habitants sur la 1ère année d'ouverture du dojo. Licenciés à la fédération de judo, personnes participant aux animations proposées dans les dojos sociaux.
* Nombre de jeunes accompagnés dans le suivi scolaire : objectif de 15 jeunes la 1ère année.
* Réduction des incivilités et des actes de violence dans ces quartiers (actions de prévention, suivi des jeunes). Formateurs habilités ANCT et convention nationale avec l'association « Colosse aux pieds d'argile » : objectif de 1 intervention par an dans le dojo social.
* Accompagnement à l'emploi (conseil, démarches administratives, accompagnement) des habitants des quartiers.
* Satisfaction des personnes participant aux activités proposées dans le dojo (architecture du dojo, agencement, propreté, sentiment d'appartenance à un lieu commun et respecté, activités sportives, éducatives et culturelles…
* Nombre de femmes et de filles adhérentes au projet et aux activités proposées au sein de ces dojos : objectif de parité dans les bénéficiaires du projet.

6. BUDGET DU PROJET[[1]](#footnote-1)

Indiquer une période d’un an à partir de la date d’embauche prévisionnelle

🡆 Vérifier l’adéquation du budget prévisionnel de l’action avec le budget global du porteur du projet.

🡆 Montant maximum demandé pour une embauche à temps-plein (35h /semaine) = 12 000 € par an pendant 2 ou 3 ans. Attention : l’aide peut être dégressive.

🡆Le budget doit nécessairement être équilibré en charges et en produits (à la fois au niveau des charges directes & indirectes et des produits directs & indirects, obligatoirement renseignés, que des contributions volontaires en nature, à renseigner de manière optionnelle).

🡆 Pour plus de précisions, reportez-vous au document d’aide au remplissage d’un budget prévisionnel.

Pistes de réflexion et conseils liés au remplissage du budget prévisionnel de l’action :

* Il peut vous être demandé de prévoir un budget prévisionnel par année de couverture de l’aide (2 ou 3 ans) + une année une fois l’aide épuisée (3ème ou 4ème année) afin de justifier de la capacité financière du club à pérenniser l’emploi. Pour ce faire, utilisez autant de fois que nécessaire le bouton « + » disponible au niveau du budget prévisionnel du projet. Vérifiez auprès des services de l’État de votre territoire (SDJES ou DRAJES) les attendus en la matière.
* Le budget ne doit pas être identique chaque année. Sauf le cas possible de dégressivité, le montant de l’aide ne varie pas pendant 2 ou 3 ans (12 000 € en cas de temps-plein). Le budget doit donc permettre de justifier d’une augmentation progressive des ressources (notamment au niveau des cotisations-licences) permettant d’anticiper la fin de l’aide à l’échéance des 2 ou 3 ans.

L’augmentation de certaines ressources (cotisations-licences, ventes de prestations de services (auprès d’une école, d’un centre aéré, …) sera compensée par exemple par la baisse des fonds propres affectés au projet ou compensera certaines augmentations de charges à anticiper (cotisations sociales, ancienneté CCNS…).

* Ne pas hésiter à valoriser des fonds propres du club. Ces ressources propres peuvent correspondre à des réserves dont dispose le club, des subventions de fonctionnement, communales par exemple, fléchées vers ce projet d’embauche.
* Si le demandeur prévoit d’autres subventions auprès de différents financeurs pour la réalisation de ce même projet, il faut obligatoirement renseigner le champ « Ajouter un cofinancement ».
* En cas d’utilisation de subventions d’autres financeurs mais non attribuées spécifiquement pour la réalisation de ce projet (exemple des subventions de fonctionnement), indiquer la part de ces dernières que vous souhaitez utiliser pour ce projet au niveau des ressources propres affectées au projet (fonds propres du club).

🡆 N’oubliez pas de joindre à votre demande l’annexe support Emploi ANS 2024 qui reprendra notamment une présentation budgétaire simplifiée du projet d’embauche.

1. Ne pas indiquer les centimes d’euros. [↑](#footnote-ref-1)